

Etats financiers annuels de SICAV

LA GENERALE OBLIG-SICAV

LA GENERALE OBLIG-SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **17 mai 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	<u>6 210 255,712</u>	<u>6 039 293,772</u>
Obligations et valeurs assimilées		5 691 080,884	5 463 622,534
Titres des Organismes de Placement Collectif		519 174,828	575 671,238
Placements monétaires et disponibilités		<u>5 919 843,165</u>	<u>5 881 967,317</u>
Placements monétaires	5	4 478 020,928	4 490 858,068
Disponibilités		1 441 822,237	1 391 109,249
Créances d'exploitation	6	<u>9 068,467</u>	<u>9 538,315</u>
TOTAL ACTIF		<u>12 139 167,344</u>	<u>11 930 799,404</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	29 334,499	32 687,343
Autres créditeurs divers	8	21 129,227	18 064,945
TOTAL PASSIF		<u>50 463,726</u>	<u>50 752,288</u>
ACTIF NET			
Capital	9	11 537 997,185	11 247 777,639
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		550 706,433	632 269,477
ACTIF NET		<u>12 088 703,618</u>	<u>11 880 047,116</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>12 139 167,344</u>	<u>11 930 799,404</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2020</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>419 136,358</u>	<u>445 856,633</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		361 280,970	336 834,161
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		57 855,388	109 022,472
Revenus des placements monétaires	11	<u>365 201,864</u>	<u>309 157,644</u>
Revenus des prises en pension	12	<u>98 461,056</u>	<u>102 389,312</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>882 799,278</u>	<u>857 403,589</u>
Charges de gestion des placements	13	(102 005,761)	(86 772,135)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>780 793,517</u>	<u>770 631,454</u>
Autres charges	14	(26 553,233)	(24 737,370)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>754 240,284</u>	<u>745 894,084</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(203 533,851)	(113 624,607)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>550 706,433</u>	<u>632 269,477</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		203 533,851	113 624,607
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		4 967,864	(62 297,783)
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres		9 577,846	10 152,052
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u><u>768 785,994</u></u>	<u><u>693 748,353</u></u>

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès
1001 - Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2020</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>768 785,994</u>	<u>693 748,353</u>
Résultat d'exploitation	754 240,284	745 894,084
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 577,846	10 152,052
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 967,864	(62 297,783)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(560 129,492)</u>	<u>945 564,943</u>
Souscriptions		
- Capital	66 565 695,724	32 588 572,884
- Régularisation des sommes non distribuables	3 693 825,643	1 856 106,272
- Régularisation des sommes distribuables	1 577 332,275	1 290 370,228
Rachats		
- Capital	(66 906 257,440)	(31 602 304,608)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 709 859,568)	(1 783 184,998)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 780 866,126)	(1 403 994,835)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>208 656,502</u>	<u>1 639 313,296</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	11 880 047,116	10 240 733,820
En fin de l'exercice	12 088 703,618	11 880 047,116
NOMBRE D'ACTIONNAIRES		
En début de l'exercice	99 973	90 706
En fin de l'exercice	96 946	99 973
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>124,695</u>	<u>118,832</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>4,93%</u>	<u>5,25%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE-OBLIG SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERALE OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 6.210.255,712 , s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% actif net
Obligations et valeurs assimilés		5 536 636,750	5 691 080,884	47,08%
Obligations des sociétés		5 536 265,500	5 690 699,456	47,07%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	80 000,000	82 037,129	0,68%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	66 670,000	67 836,504	0,56%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	59 880,000	60 545,210	0,50%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	59 880,000	60 744,284	0,50%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	79 890,000	81 415,068	0,67%
EO AMEN BANK SUB 2020 B	5 000	500 000,000	532 565,479	4,41%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	220 000,000	228 771,314	1,89%
EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	80 000,000	84 241,039	0,70%
EO ATL 2017/1 CAT A	2 000	40 000,000	41 933,967	0,35%
EO ATL 2017-2 CAT A	1 500	60 000,000	63 069,551	0,52%
EO ATL 2020-1	5 000	400 000,000	406 954,380	3,37%
EO ATL 2021/1	5 000	500 000,000	500 000,000	4,14%
EO BTK 2009	1 000	26 625,500	27 898,071	0,23%
EO CIL 2018/1	1 900	114 000,000	123 243,432	1,02%
EO CIL 2017/2	1 110	44 400,000	46 659,072	0,39%
EO CIL 2020/1	10 000	700 000,000	704 349,589	5,83%
EO HL 2017/2	1 000	20 000,000	20 586,850	0,17%
EO UIB 2009/1	2 000	39 920,000	40 728,462	0,34%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	125 000,000	127 209,315	1,05%
EO UIB SUB 2016	3 000	60 000,000	63 503,342	0,53%
EO BTE 2016	1 500	30 000,000	31 659,221	0,26%
EO UNIFACTOR 2018 CB (TMM+2,5%)	1 500	60 000,000	60 367,420	0,50%
EO BH SUB 2018-1	2 500	100 000,000	104 320,438	0,86%
EO BH SUB 2019-1	2 000	120 000,000	127 390,685	1,05%
EO SUB BH 2021-2	5 000	500 000,000	507 121,030	4,19%
EO ABC 2020/1 CAT A	10 000	800 000,000	837 225,206	6,93%
EO TLF 2021-1	1 500	150 000,000	158 323,398	1,31%
EO SUB STB 2021/1	5 000	500 000,000	500 000,000	4,14%
Emprunt national		371,250	381,428	0,00%
Emprunt National 2014/CAT/C	10	371,250	381,428	0,00%
Titres des Organismes de Placement Collectif		469 715,824	519 174,828	4,29%
Titres des OPCVM		469 715,824	519 174,828	4,29%
FINA O SICAV	1 000	104 697,981	119 831,000	0,99%
SICAV ENTREPRISE	1 104	112 837,242	118 770,528	0,98%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	46 145,000	0,38%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	30 242,500	0,25%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	53 102,500	0,44%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	900	94 758,232	96 261,300	0,80%
SANADET SICAV	500	54 214,817	54 822,000	0,45%
TOTAL		6 006 352,574	6 210 255,712	51,37%
Pourcentage par rapport à l'Actif				51,16%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2020</u>	5 841 960,580	188 090,854	9 242,338	6 039 293,772	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations	1 650 000,000			1 650 000,000	
Titres OPCVM	6 262 250,464			6 262 250,464	
<u>* Remboursements et cessions</u> <u>de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	(1 419 410,000)			(1 419 410,000)	
Titres OPCVM	(6 328 324,720)			(6 328 324,720)	4 967,864
Emprunt national	(123,750)			(123,750)	
<u>* Variations des plus ou moins</u> <u>values portefeuilles titres</u>			9 577,846	9 577,846	
<u>* Variations des intérêts courus</u>		(3 007,900)		(3 007,900)	
<u>Soldes au 31 décembre 2021</u>	6 006 352,574	185 082,954	18 820,184	6 210 255,712	4 967,864

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès
1001 - Tunis

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 4.478.020,928 , se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Créances sur opérations de pensions livrées		999 680,966	1 000 097,500	8,27%
Pension Livrée ABANK 7,5% au 31/01/2022 pour 32 jours		999 680,966	1 000 097,500	8,27%
Certificats de dépôt	3 500 000	3 471 760,273	3 477 923,428	28,77%
Certificat de dépôt AT B au 08/02/2022 à 8% pour 40 jours	500 000	496 475,766	496 651,977	4,11%
Certificat de dépôt BT E au 19/01/2022 à 7,25% pour 20 jours	1 000 000	996 790,704	997 111,634	8,25%
Certificat de dépôt TSB au 31/01/2022 à 7,75% pour 60 jours	1 000 000	989 798,437	994 899,219	8,23%
Certificat de dépôt UNIFACT OR au 01/03/2022 à 8,6% pour 60 jours	500 000	494 347,683	494 441,889	4,09%
Certificat de dépôt UNIFACT OR au 25/02/2022 à 8,6% pour 60 jours	500 000	494 347,683	494 818,709	4,09%
TOTAL	3 500 000	4 471 441,239	4 478 020,928	37,04%
Pourcentage par rapport au total des actifs				36,89%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à D : 9.068,467 contre D : 9.538,315 au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	7 710,659	9 538,315
Intérêts sur obligations à recevoir	1 357,808	-
Total	<u>9 068,467</u>	<u>9 538,315</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à D : 29.334,499 contre D : 32.687,343 au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du dépositaire	5 949,160	11 899,295
Rémunération du gestionnaire	23 385,339	20 788,048
Total	<u>29 334,499</u>	<u>32 687,343</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à D : 21.129,227 contre D : 18.064,945 au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	8 205,837	9 049,299
CMF	1 380,109	1 207,317
Etat retenue à la source	11 543,281	7 808,329
Total	<u>21 129,227</u>	<u>18 064,945</u>

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès

1001 - Tunis

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	11 247 777,639
Nombre de titres	99 973
Nombre d'actionnaires	339

Souscriptions réalisées

Montant	66 565 695,724
Nombre de titres émis	591 653
Nombre d'actionnaires nouveaux	119

Rachats effectués

Montant	(66 906 257,440)
Nombre de titres rachetés	(594 680)
Nombre d'actionnaires sortants	(110)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	3 110,361
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 577,846
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 967,864
Résultat incorporé à la VL (A)	632 269,477
Régularisation du résultat incorporé à la VL	(19 144,286)

Capital au 31-12-2021

Montant	11 537 997,185
Nombre de titres	96 946
Nombre d'actionnaires	348

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2021.

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 419.136,358, contre D : 445.856,633 en 2020 et se détaillent comme suit :

	Année 2021	Année 2020
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	361 259,033	336 804,742
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (Emprunt National)	21,937	29,419
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>		
- Dividendes	57 855,388	109 022,472
Total	419 136,358	445 856,633

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent à la clôture de l'exercice D : 365.201,864, contre D : 309.157,644 en 2020 et se détaillent ainsi :

	Année 2021	Année 2020
Intérêts des dépôts à vue	44 644,237	37 787,917
Intérêts des certificats de dépôt	320 557,627	271 369,727
Total	365 201,864	309 157,644

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	Année 2021	Année 2020
Intérêts des pensions livrées	98 461,056	102 389,312
Total	98 461,056	102 389,312

Note 13 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements totalisent à la clôture de l'exercice D : 102.005,761 contre D : 86.772,135 en 2020 et se détaillent ainsi :

	Année 2021	Année 2020
Commission de gestion de la CGI	96 055,896	80 822,073
Rémunération du dépositaire	5 949,865	5 950,062
Total	102 005,761	86 772,135

Note 14 : Autres charges

Les autres charges totalisent à la clôture de l'exercice D : 26.553,233 contre D : 24.737,370 en 2020 et se détaillent ainsi:

	Année 2021	Année 2020
Honoraires commissaire aux comptes	9 999,905	9 999,852
Redevance CMF	16 143,865	13 583,557
Contribution Sociale de Solidarité	200,000	200,000
Autres	209,463	953,961
Total	26 553,233	24 737,370

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès
1001 - Tunis

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	9,106	8,576	8,487	5,725	6,014
Charges de gestion des placements	(1,052)	(0,868)	(0,803)	(0,693)	(0,813)
Intérêts des mises en pension	-	-	-	(0,023)	-
Revenus net des placements	8,054	7,708	7,684	5,008	5,201
Autres charges	(0,274)	(0,247)	(0,240)	(0,205)	(0,668)
Contribution conjoncturelle	-	-	-	-	(0,436)
Résultat d'exploitation (1)	7,780	7,461	7,445	4,803	4,533
Régularisation du résultat d'exploitation	(2,099)	(1,137)	(0,972)	(0,089)	(0,845)
Sommes distribuables de l'exercice	5,681	6,324	6,472	4,714	3,688
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,099	0,102	0,081	0,043	0,022
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,051	(0,623)	(0,954)	(0,019)	0,012
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	0,150	(0,522)	(0,873)	0,025	0,034
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,930	6,939	6,572	4,828	4,567
Résultat non distribuable de l'exercice	0,150	(0,522)	(0,873)	0,025	0,034
Régularisation du résultat non distribuable	0,032	0,130	0,242	0,002	(0,047)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,182	(0,392)	(0,631)	0,026	(0,012)
Distribution de dividendes	-	-	-	-	4,010
Valeur liquidative	124,695	118,832	112,900	107,059	102,319
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,86%	0,75%	0,73%	0,66%	0,79%
Autres charges / actif net moyen	0,22%	0,21%	0,22%	0,20%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,67%	5,46%	5,88%	4,50%	3,60%

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès

1001 - Tunis

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « GENERALE-OBLIG SICAV » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 12.139.167, un actif net de D : 12.088.704 et un bénéfice de D : 768.786.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 15 Avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions précitées.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 15 Avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE